

2011_B329

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Colloque Réseau Idéal sur la gestion des déchets - Versement de subvention - Convention de partenariat

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Marc PERRIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Michel BOULAN

Objet : Colloque Réseau Idéal sur la gestion des déchets - versement de subvention - Convention de Partenariat
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le réseau Idéal se propose d'organiser sur notre territoire un colloque à portée régionale sur la gestion des déchets les 21 et 22 septembre prochains. Il vous est proposé de positionner la Communauté du Pays d'Aix comme partenaire principal dans le cadre de cette manifestation, et de répondre favorablement à leur demande incluant la signature d'une convention d'objectifs et le versement d'une subvention de 31.700€.

Exposé des motifs

Les travaux du Grenelle ont confirmé l'importance des actions de gestion des déchets pour l'amélioration de notre cadre de vie, et en particulier la nécessité de travailler sur la prévention des déchets, partant du constat que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

A ce titre, la Communauté du Pays d'Aix s'est d'ores et déjà engagée en partenariat fort avec l'ADEME dans la réalisation d'un Plan de Prévention montrant une fois de plus son caractère avant-gardiste dans cette problématique environnementale de premier ordre.

Aujourd'hui le réseau Idéal, auquel la CPA adhère depuis de nombreuses années, et avec qui la CPA a déjà organisé, dans le passé, un colloque sur le thème du bruit, se propose d'organiser sur le territoire communautaire des rencontres professionnelles à portée régionale autour de la prévention et de la valorisation des déchets, en déclinaison de l'évènement national dont le réseau a la maîtrise depuis plus de 10 ans.

Un tel évènement constituerait une première en région PACA. Le fait que la CPA se positionne comme partenaire principal de cette manifestation permettrait d'asseoir sa notoriété dans le domaine de la prévention et de la valorisation des déchets.

Le budget de cet évènement, qui se tiendra au Centre des Congrès d'Aix en Provence, a été établi par le Réseau Idéal à 107.000€ TTC. La visite d'environ 400 professionnels du domaine est attendue sur cette manifestation avec 2 séances plénières, 6 ateliers et 3 forums.

Dans le cadre de ce partenariat, la participation demandée à la CPA dans la convention est constituée, d'une part, par le versement d'une subvention de 31.700€ destiné au financement des dépenses liées à l'organisation de l'évènement et, d'autre part, à une prise en charge, en qualité de partenaire, de la location du Centre des Congrès valorisée à 8.300€TTC. A noter que la ville d'Aix-en-Provence, sollicitée par la CPA, a accepté de mettre gratuitement à disposition ce lieu pour la tenue de cet évènement.

Dans la logique du partenariat, le réseau Idéal s'engage à faire apparaître la CPA dans toutes les actions de communication entourant cet évènement, qu'elles soient antérieures, postérieures ou durant la tenue de l'évènement, mais également à associer la CPA aux orientations du programme de l'évènement, ainsi qu'à prévoir des temps d'intervention pour les Elus communautaires et techniciens territoriaux lors des séances plénières et des ateliers. La CPA bénéficiera d'un stand de 9 m² sur le salon professionnel, ainsi que de 100 entrées gratuites.

Au regard de ces éléments, il vous est demandé votre accord sur ce positionnement comme partenaire principal dans les conditions ci-dessus exposées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la demande de subvention enregistrée sur le numéro 872 ;

VU l'avis de la Commission Déchets du 05 juillet 2011 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer une subvention de 31.700€ au Réseau Idéal dans les conditions ci-dessus exposées,
- **DECIDER** de signer la convention de partenariat ci-jointe pour l'organisation des 1eres Assises Régionales de la gestion territoriale des Déchets,
- **DECIDER** de prendre en charge la location du centre des congrès valorisée à 8.300 €TTC,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- **DECIDER** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet aux chapitres 011 et 65 du budget 2011.



Convention pour l'organisation des
**1^è Assises régionales de la
gestion territoriale des
déchets**

Centre des Congrès d'Aix en Provence
les 21 et 22 septembre 2011

Affaire suivie par :

Christian ADVOCAT

Directeur du Développement

Tél : 01 45 15 09 16

Email : c.advocat@idealconnaissances.com

Réseau IDEAL

93 avenue de Fontainebleau - 94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex

Tél : 01 45 15 09 09 - Fax : 01 45 15 09 00

www.reseau-ideal.asso.fr - e-mail : ideal@reseau-ideal.asso.fr

Suivi qualité

Référence du document

N/Réf : CAD-Communauté Pays d'Aix- Convention

Suivi des modifications

Version/Révision		Références		Description des modifications	Auteurs
Index	Date	Page	N° §		
1.0	04/01/2011			Version initiale	C.ADVOCAT
1.1	06/01/11			Version corrigée	C.ADVOCAT
1.2	10/06/11			Version corrigée	C.ADVOCAT
1.3	21/06/11			Version corrigée	CPA

Circuit de validation

	Nom	Date	Signature
Auteur(s) :	C. ADVOCAT	04/01/2011	OK
Vérification :			
Approbation :			

Sommaire

1. PREAMBULE	1
2. MODALITES DE LA CONVENTION	2
2.1 Article 1 : Objet de la présente convention	2
2.2 Article 2 : Engagements d'IDEAL	2
2.3 Article 3 : Engagements de la Communauté du Pays d'Aix	2
2.4 Article 4 : Modalités de paiement	3
2.5 Article 5 : Modifications et conditions de résiliation	3
2.6 Article 6 : Litige	3
2.7 Article 7 : Entrée en vigueur	3
3. BUDGET	4
3.1 DEPENSES PREVISIONNELLES :	4
3.2 RECETTES PREVISIONNELLES :	5



ENTRE :

La Communauté du Pays d'Aix représentée par sa Présidente, Madame Maryse JOISSAINS-MASINI ou son représentant agissant au nom et pour le compte de ladite Communauté Urbaine.

ci-après dénommée « Communauté du Pays d'Aix »,

ET :

Réseau IDEAL, Association domicilié 93 avenue de Fontainebleau, 94276 Le Kremlin-Bicêtre, représenté par son Directeur, Monsieur Laurent LAGIÉ-DEFRANCE, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommée « Réseau IDEAL »

1. Préambule

Le Réseau IDEAL, association regroupant plus de 600 collectivités locales, créée en 1985, a pour vocation la mutualisation des savoir-faire des collectivités locales par l'animation Internet de réseaux et l'organisation d'événements à partir des préoccupations exprimées par ses collectivités adhérentes et abonnées.

Il fournit aux collectivités les prestations correspondant aux financements publics collectés pour mener à bien ses missions.

Une convention de partenariat est conclue entre Réseau IDEAL et IDEAL Connaissances, convention selon laquelle les parties collaborent ensemble mais de manière indépendante à la poursuite d'un projet commun et par laquelle Réseau IDEAL prend en charge les dépenses extérieures et délègue à IDEAL Connaissances la recherche des financements privés complémentaires, la gestion du programme des événements, des documents d'édition, des relations presse, de la logistique et de l'organisation générale, le tout, sous le contrôle et en partenariat constant avec Réseau IDEAL.

IDEAL accompagne donc de façon structurée et pérenne, les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques territoriales des déchets en leur offrant un observatoire permanent sur l'évolution de ces politiques.

Fort de la réussite de sa dernière initiative, - les Assises Nationales de la Prévention et de la Gestion territoriale des Déchets, - elle a décidé de capitaliser sur cet événement en 2011 et le transposer sur un autre territoire régional en l'adaptant aux spécificités et aux attentes de ce territoire, d'où cette appellation possible : « 1^{ères} Assises régionales de la prévention et de la valorisation des Déchets ».

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix conduit une politique de gestion des déchets dynamique et innovante :

- Un programme de développement du compostage individuel a été lancé en 2008 sur une période de 3 ans prévoyant la distribution de 9.000 composteurs.
- Le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Artois a été doté d'un troisième bassin d'enfouissement et d'un bioréacteur très performant.

Pour autant, la CPA souhaite faire évoluer cette politique en prenant encore mieux en compte les enjeux de la prévention et de la valorisation des déchets.

Dès lors, elle a souhaité pouvoir accueillir les 1^{ères} Assises régionales de la prévention et de la valorisation des Déchets. Ce colloque peut en effet lui permettre de valoriser le lancement de son plan de prévention, mais aussi d'éclairer et d'approfondir la réflexion qu'elle vient d'entamer sur l'évolution de ses modes de traitement, grâce aux échanges et débats qui porteront sur des retours d'expérience présentés par d'autres collectivités du territoire national.

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, les deux parties sont responsables de leurs engagements ci-après définis

2. Modalités de la convention

2.1 Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire ainsi que les modalités de mise en œuvre du soutien financier que la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'apporter pour la réalisation et l'organisation des 1ères Assises régionales de la prévention et de la valorisation des déchets au Centre des Congrès d'Aix en Provence les 21 et 22 septembre 2011.

2.2 Article 2 : Engagements d'IDEAL

Réseau IDEAL s'engage vis à vis de la Communauté du Pays d'Aix à :

- ☐ l'associer aux orientations du programme de l'événement et notamment dans le cadre d'une co-animation du comité de pilotage et du comité technique des partenaires mis en place pour le lancement de l'événement ;
- ☐ prévoir pour ses élus et agents territoriaux des temps d'intervention en séances plénières et ateliers, leur permettant de présenter les projets et réalisations de la collectivité portant sur son plan de prévention des déchets ou sa politique de valorisation ;
- ☐ reproduire en quadrichromie son logotype, précédé de la mention " en partenariat avec ", sur la couverture du programme, sur le site internet de l'événement, les lettres d'information électroniques et les annonces presse qui pourront être éventuellement réalisées avec des titres de la presse collectivités et spécialisée ;
- ☐ distribuer une documentation aux participants des ateliers, soit environ 400 exemplaires qui sera mise en avant sur un présentoir dans le hall d'accueil ou dans la mallette si celle-ci peut être fournie par la Communauté du Pays d'Aix ou un autre partenaire ;
- ☐ mettre à sa disposition à titre gratuit, un stand équipé de 9 m² sur le salon professionnel ;
- ☐ délivrer 100 entrées gratuites (dont 10 avec déjeuners) donnant droit à l'accès aux conférences, ateliers et salon professionnel ;
- ☐ citer la Communauté du Pays d'Aix dans les communiqués et dossiers de presse diffusés par Réseau IDEAL/IDEAL Connaissances.

Réseau IDEAL sollicite avec l'appui de la Communauté du Pays d'Aix, le soutien moral et financier d'autres partenaires institutionnels : collectivités, ministères et organismes de rattachement tels que l'ADEME ou l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Il se réserve, à l'examen des recettes réellement produites par rapport au budget prévisionnel, le droit de procéder à un recadrage des dépenses prévues au budget. Ce recadrage sera effectué au plus tard début avril 2011, sur la base d'un bilan d'étape et après concertation avec la Communauté du Pays d'Aix. Le recadrage du budget n'impactera d'aucune manière la subvention accordée par la Communauté du Pays d'Aix.

2.3 Article 3 : Engagements de la Communauté du Pays d'Aix

- ☐ La Communauté du Pays d'Aix verse au Réseau IDEAL, une subvention de 31.700 euros TTC, le budget prévisionnel du colloque étant de 107.000 euros.
- ☐ La Communauté du Pays d'Aix met à disposition de Réseau IDEAL, à titre gratuit, le Centre de Congrès d'Aix en Provence, les 21 et 22 septembre 2011. Cette prestation recouvre la location de l'équipement, y inclus l'ensemble des salles et espaces utilisés pour la manifestation soit un équivalent numéraire de 8.300 euros TTC.
- ☐ La Communauté du Pays d'Aix intercède auprès des partenaires institutionnels pressentis, en appui du démarchage effectué par IDEAL Connaissances

Partie 2 > **Modalités de la convention**

2.4 Article 4 : Modalités de paiement

La subvention versée au Réseau IDEAL sera réglée comme suit :

- ▣ 50 % à la notification de la présente convention,
- ▣ Le solde sera versé sur présentation du budget définitif de la manifestation à comparer au budget prévisionnel fourni par IDEAL et annexé à la présente convention, certifié conforme par le Président de l'Association.

2.5 Article 5 : Modifications et conditions de résiliation

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La convention pourra être résiliée à tout moment en cas de violation de l'une des dispositions énoncées ci-dessus et ce, dans un délai de 30 jours à compter d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet.

La Communauté du Pays d'Aix conserve la faculté de résilier unilatéralement la présente convention pour un motif d'intérêt général et sans qu'une telle résiliation puisse être assortie d'aucune indemnité.

En cas de non respect par Réseau IDEAL de ses engagements, il sera reversé à la Communauté du Pays d'Aix, les sommes non utilisées ainsi que les sommes utilisées pour des dépenses n'entrant pas dans le cadre de la présente convention.

Par ailleurs, la présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de Réseau IDEAL.

2.6 Article 6 : Litige

En cas de litige, le tribunal compétent sera le Tribunal administratif d'Aix en Provence.

2.7 Article 7 : Entrée en vigueur

La présente convention fixe les engagements des signataires à compter de la date de notification au bénéficiaire.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Pour Réseau IDEAL

Maryse JOISSAINS-MASINI
Présidente

Laurent LAGIÉ-DEFrance
Directeur

3. BUDGET

Jour cadre : 600 €

Jour non cadre : 500 €

Base : 400 participants sur 2 séances plénières - 6 ateliers / 3 forums

3.1. DEPENSES PREVISIONNELLES :

1.1 Contenu + Intervenants		28	15 000 €
Elaboration programme & suivi gnrl intervenants	500 €	14	7 000 €
Encadrement projet	600 €	10	6 000 €
Secrétariat, mailing	500 €	4	2 000 €
Réunions et conférences téléphoniques	600 €	0	0 €
1.2 Participants		7	3 900 €
Elaboration du fichier et du plan de diffusion	600 €	4	2 400 €
Gestion des inscriptions et facturation	500 €	2	1 000 €
Secrétariat et Relances	500 €	1	500 €
1.3 Organisation logistique		4	2 200 €
Organisation et suivi logistique	600 €	2	1 200 €
assistanat	500 €	2	1 000 €
1.4 Relations presse		1	600 €
Presse N&R (2 comm+envoi+relance)	600 €	1	600 €
Elaboration du dossier de presse	600 €	0	0 €
1.5 Site web		4	2 400 €
Création de l'architecture du site&page d'accueil	600 €	1	600 €
Référencement du site,mises à jour & Nletter	600 €	3	1 800 €
1.6 Gestion sur place		11	6 300 €
Organisation & accueil participants	600 €	3	1 800 €
Assistanat	500 €	3	1 500 €
Encadrement & animation (1 pax x 2 jrs)	600 €	3	1 800 €
direction	600 €	2	1 200 €
1.7 Partenariat		35	22 290 €
Recherche de financements publics/privés & suivi	600 €	7	4 200 €
Recherche de financements privés & suivi	600 €	20	12 000 €
Secrétariat (GV)	500 €	8	4 000 €
Frais de gestion IDEAL			2 090 €
1.8 Marketing produits		2	1 200 €
Descriptif de prestations partenariats privés	600 €	2	1 200 €
1.9 Post-événement		2	850 €
web+bilan quali&financier+présentation partenaires	600 €	1	600 €
Presse N&R (3 comm+envoi+relance)	600 €	0	0 €
Questionnaires satisfactions	500 €	0.5	250 €
Marketing direct	600 €	0	0 €
			3 800 €
2.1 Programme			2 800 €
Conception maquette et visuels			1 200 €
Edition : 1500 ex quadri 8 p A5			800 €
Affranchissement, 1000 ex	0,80 €	1 000	800 €
2.3 Guide des participants			500 €
Impression 400 exemplaires en A4 avec couverture	500 €	1	500 €

Partie 3 > BUDGET

67/ Logistique		28 047 €	
Location des espaces			9 366 €
Location des espaces (amphi, /sscomm)			7 000 €
Montage & démontage			1 750 €
Espace traiteur+bq accueil+vestiaire+bureau inclus			0 €
Mobilier salles conférences inclus			0 €
Electricité générale inclus			0 €
Nettoyage inclus			0 €
Dossier sécurité			616 €
Aménagement des espaces			3 920 €
Stands 10x9m2 en modulaire	342 €	10	3 420 €
Mobilier stands (inclus dans locatif)			
Boîtiers électriques	50 €	10	500 €
Prestations techniques			8 541 €
Son (+enregistrement audio) amphi			102 €
Lumière Amphi+ aménagement scène			1 147 €
Son (+enregistrement audio) 1 salle ss comm + forum			1 570 €
Vidéoprojection (amphi)			1 658 €
Vidéoprojection (salle ss com)			1 020 €
Vidéoprojection (forum)			765 €
Personnel technique vidéo +son			2 280 €
Prestations logistiques			1 960 €
Hôtesse + vestiaires- 1 pers pdt 2 jours			460 €
Badges			
Mallettes			1 500 €
Prestations Traiteur			4 260 €
Accueil café-150pax les 2 jrs	5 €	300	1 500 €
Pause café - le 1er jr, 150 pax	3 €	150	390 €
Buffet déjeunatoire (intervenants,partenaires) 50pax/jr	23.7 €	100	2 370 €
47/ Frais de déplacement & divers			3 500 €
Ndf + Frais de vie + Transport IDEAL			2 000 €
Remboursement Frais Intervenants (sur demande / base TGV 2nd classe & hôtel 2*)			1 500 €
TOTAL HT			89 537 €
TOTAL TTC			107 346 €
TOTAL TTC arrondi			107 000 €

3.2 RECETTES PREVISIONNELLES : TTC

Institutionnels			55 000 €
CPA *			40 000 €
CG13			0 €
CR PACA			15 000 €
ADEME			0 €
Professionnels privés			40 000 €
Autres recettes			12 000 €
Entrées et déjeuners			
TOTAL TTC			107 000 €

(*) Dont 8.300 euros sous la forme de la mise à disposition du Centre des Congrès et 31.700 euros en subvention.

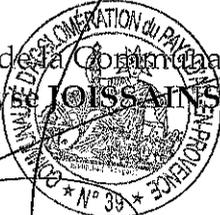
OBJET : Collecte et traitement des déchets - Colloque Réseau Idéal sur la gestion des déchets - Versement de subvention - Convention de partenariat

Abstentions : Monsieur Joël MANCEL
Monsieur Jean-Marc PERRIN

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le

27 JUIL. 2011